



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE TERRITOIRE
LE NOMBRE DE CONSEILLERS TERRITORIAUX EN EXERCICE EST DE 80**

Séance du 28 février 2017

Le Conseil de territoire, légalement convoqué le 24 février 2017, s'est réuni à l'Hôtel de l'établissement public territorial Est Ensemble, 100 avenue Gaston Roussel à Romainville (93230) sous la présidence de Monsieur Gérard COSME, président.

La séance est ouverte à 18h20.

Étaient présents :

Gérard COSME, Nathalie BERLU, Ali ZAHI, Christian LAGRANGE, Marie-Rose HARENGER, Danièle SENEZ, Christian BARTHOLME, Sylvie BADOUX, François BIRBES, Djeneba KEITA, Patrick SOLLIER, Alain PERIES, Bruno MARIELLE, Gilles ROBEL, Stéphane DE PAOLI, Laurent RIVOIRE, Sylvine THOMASSIN, Salih AÏCHOUNE, Hassina AMBOLET, Geoffrey CARVALHINHO (à partir de 18h37), Claire CAUCHEMEZ, Sofia DAUVERGNE, Stephen HERVE, Dalila MAAZAOUÏ-ACHI, Olivier SARRABEYROUSE, Emilie TRIGO (à partir de 18h32), Michel VIOIX.

Étaient absents représentés ayant donné pouvoir :

Karamoko SISSOKO à Ali ZAHI, Philippe GUGLIELMI à Christian LAGRANGE, Martine LEGRAND à Nathalie BERLU, Patrice BESSAC à Djeneba KEITA, Tony DI MARTINO à Emilie TRIGO (à partir de 18h32), Bertrand KERN à Alain PERIES, Madigata BARADJI à Sofia DAUVERGNE, Laurence CORDEAU à Marie-Rose HARENGER, Olivier DELEU à Laurent RIVOIRE, Laurent JAMET à Sylvie BADOUX, Yveline JEN à Stephen HERVE, Françoise KERN à Dalila MAAZAOUÏ-ACHI, Manon LAPORTE à Geoffrey CARVALHINO (à partir de 18h37), Magalie LE FRANC à Stéphane DE PAOLI, Fatima MARIE-SAINTE à Christian BARTHOLME, Mathieu MONOT à Bruno MARIELLE, Charline NICOLAS à François BIRBES.

Absents excusés :

Jean-Charles NEGRE, Faysa BOUTERFASS, Mireille ALPHONSE, Dref MENDACI, Jacques CHAMPION, Claude ERMOGENI, Daniel GUIRAUD, Corinne VALLS, Kahina AIROUCHE, David AMSTERDAMER, Samir AMZIANE, Stephan BELTRAN, Sophie BERNHARDT (ep SOGLO), Veronique BOURDAIS, Geoffrey CARVALHINO (jusqu'à 18h37), Aline CHARRON, Jean-Luc DECOBERT, Anne DEO, Ibrahim DUFRICHE-SOILHI, Camille FALQUE, Riva GHERCHANOC, Leïla GUERFI, Véronique LACOMBE-MAURIES, Agathe LESCURE, Hervé LEUCI, Alexie LORCA, Cheikh MAMADOU, Brigitte PLISSON, Nabil RABHI, Nordine RAHMANI, Abdel SADI, Pierre SARDOU, Olivier STERN, Emilie TRIGO (jusqu'à 18h32), Mouna VIPREY, Stéphane WEISSELBERG, Choukri YONIS, Youssef ZAOUÏ.

Le quorum n'étant pas requis après une première convocation régulièrement adressée selon les dispositions du code général des collectivités territoriales, le Conseil peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Patrick SOLLIER

CT2017-02-28-8

Objet : Bilan de la concertation et arrêt du projet du plan local d'urbanisme de la ville des Lilas

LE CONSEIL DE TERRITOIRE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le code de l'urbanisme et notamment ses articles L.123-1 et suivants et R.123-1 et suivants,

VU le code de l'urbanisme et notamment ses articles L.151-1 et suivants et R.151-1 et suivants;

VU la loi Solidarité et Renouvellement Urbain du 13 décembre 2000 et la loi Urbanisme et Habitat du 2 juillet 2003,

VU la loi de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement en date du 3 août 2009,

VU la loi portant engagement national pour l'environnement du 10 juillet 2010,

VU la loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové du 24 mars 2014,

VU le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 14 novembre 2007 et modifié le 4 juillet 2012,

VU la délibération du conseil municipal n°D101/14 du 28 mai 2014 prescrivant la mise en révision du PLU et les modalités de concertation,

VU la délibération du conseil municipal N° 166/15 du 16 décembre 2015 prenant acte du débat sur les orientations du projet d'aménagement et de développement durables (PADD),

VU la délibération du conseil municipal N° 167/15 du 16 décembre 2015 demandant la prise en compte et la poursuite par l'Etablissement Public Est-Ensemble de la procédure de révision du PLU engagée,

VU la délibération du conseil communautaire N°CT2016-04-12-34 du 12 avril 2016 décidant d'achever les procédures des PLU en cours,

VU la décision préfectorale N° 93-001-2016 du 26 février 2016 dispensant la Ville de réaliser une évaluation environnementale concernant le projet de révision,

VU le bilan de la concertation,

VU le projet du PLU et notamment le Projet d'Aménagement et de Développement Durables, les justifications des choix retenus, le diagnostic, les Opérations d'Aménagement Programmées, les documents graphiques, le règlement et les annexes,

CONSIDERANT que la concertation s'est déroulée de manière satisfaisante au regard des modalités énoncées dans la délibération du conseil municipal n°D101/14 du 28 mai 2014 prescrivant la mise en révision du PLU et les modalités de concertation et le bilan de concertation annexé,

CONSIDERANT que le dossier du PLU sera transmis à l'Etablissement Public Est-Ensemble pour une approbation à leur prochain conseil territorial conformément à la délibération CT2016-04-12-34

CONSIDERANT que le projet de PLU sera transmis pour avis aux personnes publiques associées (PPA) et ce avant le début de l'enquête publique,

VU le projet de PLU,

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,**

DECIDE de tirer le bilan de la concertation.

ARRETE le projet de PLU tel qu'annexé à la présente délibération.

DIT que le projet de PLU révisé sera communiqué pour avis à l'ensemble des personnes publiques associées à la révision.

PRECISE que suite aux avis des personnes publiques associées, le projet sera soumis à enquête publique

DIT que cette délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de la Seine Saint-Denis, aux intéressées et affichée à l'Etablissement Public d'Est-Ensemble.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Certifié exécutoire

Transmis et reçu en Préfecture de la
Seine Saint-Denis le... 03/03/2017
Publié le... 03/03/2017

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président,

Gérard COSME